



Le Journal DESPIC

Le bulletin d'information CGT FAPT des PIC, PIAC, CTC, CTN

Nov 2020
AU SOMMAIRE

Bilatérale CGT/DRIC

Page 1

Compte rendu point par point

Page 2

- Le trafic baisse, les effectifs baissent, la charge de travail augmente !
- PIC WISSOUS : Passage en force
- Un avenir sans postier-e-s

Page 3

- Pouvoir d'achat
- Covid 19
- Grève et art 21 du RI
- CET
- REP
- Port du masque
- Effectifs

Cahier revendicatif

Page 4

- Le pouvoir d'achat
- L'emploi
- L'activité
- Le climat
- Le social

L'ÉDITO

« Le 13 octobre, à sa demande
la CGT a été reçue par la DRIC

La DRIC a débuté en nous présentant les chiffres 2020 des volumes de la branche Courrier. Sans surprise, ils ne sont pas bons. L'année 2020 n'est pas terminée, les chiffres sont à prendre avec sérieux mais pas dramatiques au vu de la situation sanitaire. D'autant plus que le colis progresse de 10%. De plus, la DRIC ne doit pas oublier dans son bilan, les économies effectuées en logistique, en force de travail variable (intérim, contrat GEL...).

La CGT a aussi rappelé la bonne santé du Groupe La Poste qui verra son chiffre d'affaire progresser de plus de 3 milliards d'€ cette année atteignant 30 M d'€ malgré la situation sanitaire difficile.

► Gestion RH différenciée

La CGT a exigé une harmonisation des applications des règles de gestion RH dans toutes les PICs et des services de proximité RH au quotidien dans tous les flux. Le code du travail, les BRH, les notes de services, le RI sont les mêmes pour tous les directeurs et donc les mêmes pour tous les personnels.

► Pouvoir d'achat

La CGT a insisté sur la nécessité de rendre le métier de postiers plus attractif. Nous vivons un phénomène d'abandons de poste, de démissions, de volonté de quitter La Poste, qui doit interpellier nos dirigeants. Le Groupe La Poste, du moins la branche Courrier n'attire plus les nouvelles générations. **Pourquoi** : Salaires trop bas, évolutions professionnelles trop faibles... [voir en page 2](#)

► Conditions de travail

Le gel des embauches, décision unilatérale de La Poste de ne plus remplacer les départs pour toutes les formes d'absences, a eu un effet néfaste sur la santé des personnels titulaires. Les dossiers d'inaptitudes et les demandes de reconnaissances de maladies professionnelles se multiplient. [voir en page 3](#)

**Pour la CGT, il y a de la place à La Poste pour CDIser
les intérimaires, les contrats GEL et les contrats pros !!!**

► Négociations pour le personnel des PICs

La CGT a porté, la reprise des négociations en PIC pour des droits et garanties de haut niveau pour tous les personnels, de meilleures conditions de travail liant vie privée/ vie professionnelle, etc Elles avaient débuté en 2018 à la suite d'un mouvement du personnel soutenu par le préavis de grève CGT, qui avait contraint la direction à ouvrir des négociations.

Il avait été conclu que ces négociations générales devaient se dérouler lors de l'année 2019, elles ont été interrompues à la suite du changement de direction et de l'arrivée de la crise sanitaire que nous subissons encore aujourd'hui !!!!!

Le Directeur de la DRIC annonce des discussions sur un nouvel accord facteur incluant les PICs au premier semestre 2021. [à suivre de près....](#)

26 PICs sont encore en fonction aujourd'hui + 3 Centres de tri (Corse, Outre-Mer), pour un total de 8800 agents environ (en 2018 nous étions 12000 agents)

Je VOTE

ÉLECTION CA
Groupe La Poste
du 07 au 10 décembre 2020



Le groupe La Poste a plusieurs visages,
la CGT a le vôtre.

La CGT détaille les points abordés en bilatérale



Pouvoir d'achat

- Le grade de base 2-1, avec repyramidage de la grille existante, reconnaissant la poly activité imposée et la spécificité du métier en PIC serait une des

bases indispensables pour garder les compétences dans les PICs.

- l'octroi d'une prime de technicité du fait de l'adaptation aux flux, aux nouvelles machines et aux nouvelles activités pour en finir avec la discrimination salariale que subissent les postiers qui exercent en PIC.

- Le treizième mois, qui existe dans les grandes entreprises françaises, dans certaines filiales du Groupe La Poste.

Cela pourrait aussi permettre d'attirer et de garder des agents formés.

COVID 19 : le gouvernement contraint de reprotéger les salariés vulnérables

Par un décret en date du 29 août :

Le gouvernement, réduisant de façon drastique la liste des pathologies concernées, avait mis fin pour la plus grande partie des salariés les plus vulnérables, à la possibilité d'être placé :

- en activité partielle pour les salariés
- en ASA évictions pour les fonctionnaires,

Scandaleux au regard de l'unique motif économique dictant cette dangereuse décision en pleine pandémie et cynique lorsque le Ministre de la Santé déclare qu'il y a « un risque de désinsertion professionnelle », en prolongeant cette mesure lorsque ce gouvernement n'agit pas contre la vraie désinsertion qu'est le chômage.

Mais dans un arrêt du 16 octobre, le conseil d'Etat suspend une grande partie du décret en rétablissant tous les critères de vulnérabilité, permettant ainsi la protection des salariés les plus fragiles définis par le décret du 5 mai.

La CGT se félicite de cette décision et exige que jusqu'à la fin de cette pandémie tous les postiers vulnérables quel que soit leur statut soient placés en ASA évictions.



Désagrément du port du masque

De plus en plus de personnel se plaignent de maux de tête ou d'irritation de la peau depuis que le port du masque est obligatoire.

Nos dirigeants doivent prendre en compte ces problèmes et accorder des temps de pauses supplémentaires s'ils ne veulent pas plus d'arrêts maladies.

Grève et article 21 du RI

Certains directeurs de PICS exigent des agents qu'ils se déclarent grévistes avant le début de leur vacation. Ce serait soi-disant dans l'article 21 du Règlement Intérieur.

Or l'article 21 concernent les absences et non les états de grève qui est un sujet bien différent.

Nos dirigeants ne voudraient-ils pas modifier le code du travail ? Être encore plus fort que le couple Macron/El-Khomery pour les lois travail ?

NON et NON, nous n'avons pas à nous déclarer gréviste avant notre début de vacation et à la menace de nous mettre en absence irrégulière, la CGT répond que vous êtes couvert par le préavis de grève et qu'il existe des recours auprès des autorités compétentes !!!



Dématérialisation des démarches RH

La Poste oblige ses agents à effectuer de plus en plus de démarches administratives directement par le NET.RH et non plus sur le temps de travail, La Poste va pouvoir ainsi réduire ses effectifs dans les services RH et CSRH, il n'y a pas de petites économies !!!!

C'est surtout rendre plus compliquées ces opérations pour les agents qui seront obligés de faire ces démarches chez eux.

Pour la CGT, il faut des services RH dans tous les flux pour aider les agents dans leurs démarches !!!

REP : Promotion à l'ancienneté

La CGT demande où nous en sommes dans les REP et quel en est volume dans les PICS ?

Réponse : *Demander à vos DEX respectives le volumes de REP.*

Pour avoir le volumes de REP par entité Le personnel et la CGT doivent interpeller les DEX !!!

Compte Épargne Temps

Le Groupe La Poste ne serait plus favorable à ce que les agents déposent des CA et RC sur leur compte épargne temps. Les directions disent que les CA et RC sont faits pour être pris en repos et non pour être épargnés.

A l'heure actuelle le BRH est toujours en vigueur, nous pouvons verser nos CA et nos RC sur nos CET via la box RH.



Le trafic baisse, les effectifs baissent, la charge de travail augmente !!!

Parce que l'intensité de travail des postières et des postiers ne change pas.

La force de travail variable d'intérimaires est malheureusement redevenue importante dans les PICs, elle représente entre 20 et 25 % des effectifs de postiers. Nos directions adaptent le nombre d'intérimaires suivant le volume de courrier journalier à traiter. Pour les titulaires, c'est toujours la même pénibilité, voire augmentée, car il faut continuer à former perpétuellement le personnel précaire toujours plus nombreux, tout en respectant les objectifs de production.

32H! Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous!

Si La Poste continue de calculer, ses effectifs sur site, par rapport au trafic, les restes ne feront que s'accumuler un peu plus chaque jour et le travail deviendra de plus en plus pénible et irréalisable dans de bonnes conditions!!! Notre charge de travail (décasages et fermetures de machine de tri, fermetures des casiers de tri, ventilations et chargements des véhicules ...) restent identiques, que le trafic soit décroissant ou non! Le temps exigé et les effectifs réels, par exemple, pour la fermeture d'une machine de tri, ne doivent pas se calculer en nombre de plis injectés dans la machine mais bien en nombre de BAC ou K7 ventilés !!! La diminution des effectifs, le nombre croissant de Position de Travail à se partager chaque jour ne fait bien évidemment qu'accroître notre charge de travail et accentuent la pénibilité de nos tâches au quotidien et sur site. Il est urgent de revoir nos effectifs à la hausse, en ne les calculant pas que sur la charge de travail, mais bien en prenant en compte la dégradation de nos conditions de vie et de travail que ces situations engendrent !!!

Il est urgent de recruter des agents en CDI POSTE former et bien rémunérer !!!!!

PIC de Wissous : Passage en force

Fin 2019 la Direction annonçait le réaménagement des rythmes et horaires de travail à la PIC, la CGT a appelé à la grève contre ce projet. En Février 2020, les membres CHSCT ont demandé une expertise sur l'impact en termes de santé physique et mentale, ainsi que sur la sécurité pour les personnels. Depuis, alors que la situation sanitaire est de plus en plus préoccupante la Direction voudrait boucler avant la fin de l'année le dossier qui imposerait :

- le matin : 60% du matin travaillant 2 samedis sur 3,
- L'après-midi : 1 brigade de 75 agents du L au V 16H55/23H40,
- La nuit : 1 Brigade de nuit 22H30/6H30 à 2 dimanche sur 3 pour 76 nuiteux
- 1 brigade de demi-nuit : 1 Brigade de 23 agents du L au V de 18H30/1H06.



Début octobre, la direction annonçait même qu'il n'y aurait pas d'indemnités du fait de l'expertise et pas d'obligation de signatures puisque les rythmes de travail ne dépasseraient pas 4 semaines. En plus, entre les problèmes de transport et les week-ends tronqués, c'est un vrai jeu de massacres !!

Le personnels et la CGT refusent ces Horaires à Wissous. Pour la CGT les horaires doivent permettre de pouvoir concilier la vie privée/vie professionnel.

Je VOTE ÉLECTION CA Groupe La Poste du 07 au 20 décembre 2020

Fap La CGT

EXIGEONS ENSEMBLE

une réduction du temps de travail à 32h jour/28h nuit avec la création d'emplois stables et qualifiés en CDI

Un avenir sans postier-e-s ...

La nouvelle politique, croissante, de La Poste est de ne plus remplacer les départs de postiers par du personnel pérenne, sous statut avec des droits et des garanties de haut niveau!!! Elle fait, de plus en plus appel aux agences d'intérim pour combler les postes vacants. Ces salariés ne sont et ne seront jamais des postiers à part entière !!! Ils resteront des salariés avec de simples contrats de mission dans notre entreprise !!! Ils n'auront jamais le statut de postier !!!

En 1992, La Poste a mis en place la convention commune « La Poste-France Télécom » avec l'aval d'autres Organisation Syndicales qui n'a eu que pour but de remplacer les personnels fonctionnaires par des personnels salariés avec des droits et des garanties inférieurs à ceux existants. Aujourd'hui le résultat est parlant : Il ne reste plus que 30% de personnel fonctionnaire contre 70% de personnel salarié !!! Et demain, combien de salariés, postiers, restera-t-il dans nos services ??? En 2019, la Poste a consacré 320 millions d'euros pour rémunérer sa Force De Travail Variable (Contrats précaires sans lendemain ...).

Ne laissons pas La Poste gérer les emplois, exigeons partout, le comblement de tous les départs par du personnel Postiers !!

Effectifs

En 2018, nous étions environ 12 000 postiers dans les PICs.

En Octobre 2020, la Direction annonce 8 800 postiers soit

une baisse de 3 200 agents en un peu plus de 2 ans.

Les effectifs de la DRIC fondent plus vite que la banquise au Groenland !!!

Il faut embaucher avec de l'emploi pérenne et des garanties de haut niveau !!!

PRÉCARITÉ À LA POSTE





CAHIER REVENDICATIF PIC

➔ Arrêt de toutes les fermetures et réorganisations.

➔ Le pouvoir d'achat :

- Le salaire, avec un SMIC de base à 1.800 € bruts et ce dès l'embauche,
- La reconnaissance des qualifications et la promotion,
- Le 13ème mois,
- L'augmentation de l'heure de nuit à 3€,
- La revalorisation du complément de rémunération,
- Le grade de base 2.1 avec repyramidage de la grille existante,
- Une prime de technicité due à l'adaptation perpétuelles des nouvelles activités en PIC assujettie à aucun critère,
- Une prime de 1000€ en lien avec le COVID-19 et ce pour tous les personnels,
- La prise en charge intégrale des frais de transport par La Poste,
- Le statut de travailleur de nuit, au-delà de 270 heures effectuées en nuit,
- Compensation des veilles de fériés de fin d'année, Noël et jour de l'An. Compensation à la hauteur minimum d'une vacation pour un des deux travaillé et choix d'avoir 1 férié de repos si les deux sont prévus à travailler,
- Retraite à 60 ans pour toutes et tous à taux plein,
- Statut de haut niveau pour toutes et tous.

➔ L'emploi :

- Le comblement des vacances d'emplois par des mutations externes et de la CDIisation,
- Un volant de remplacement à 25 % sur site,
- Le passage des CDD, intérimaires, CDI GEL et intérimaire en CDI Poste,
- Le comblement de tous les départs à la retraite, TPAS,
- Des conditions de travail améliorées,
- La réduction du temps de travail à 32 heures en jour, 28 heures en nuit,

- Organisation de travail : en nuit > 2 nuits sur 4 ; en jour > en brigades,
- La prise en compte de la pénibilité par des départs à 55 ans et la retraite à 60 ans pour tous à taux plein,
- Le respect des règles de congés, 1 jour posé/ 1 jour décompté et à 30 jours annuel,
- La compensation des repos sur fériés et veille de fériés avec effet rétroactif à la hauteur d'une vacation complète et non au prorata et ce pour tous les personnels ACO et AFO (temps partiel),
- La restitution des 4 RE pour tous les régimes de travail,
- L'arrêt des pressions managériales en lien avec le manque d'emplois.

➔ Activité :

- Une structure de tri tout objet par département,
- L'arrêt des fermetures de PIC et CTC,
- Transport des colis, des PPI, de la presse par le ferroviaire,
- Le maintien et développement du J + 1, voire du H+.

➔ Climat :

- Remise en place du transport de tout l'acheminement par voie ferrée sur tout le territoire.

➔ Social :

- Une restauration avec un repas équilibré et chaud sur place,
- Des crèches pour les enfants d'agents,
- Une prime de transport pour les agents n'ayant pas accès au transport en commun (loi Déc. 2008),
- L'arrêt de toutes formes de pressions, voire de répressions.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)



MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT